



# COMITÉ TECHNIQUE MINISTERIEL du 14 février 2019

Le 14 février 2019 s'est tenu un Comité Technique de Ministériel, présidé par Monsieur MIRMAND, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur.

Les organisations représentatives sont :

- FSMI-FO = 6 postes avec 48963 voix
- CGC ALLIANCE = 6 postes avec 45270 voix
- FASMI-UNSA = 2 postes avec 22232 voix
- CFDT = 1 poste avec 13162 voix

Le CTM débute à 14h30 par l'élection du secrétaire adjoint de séance

2 candidats :

➡ Assan MEZIANE de FSMI-FO

➡ Georges KNECHT de SNIPAT-UNSA-FASMI

ORGANISATIONS	VOTES
FSMI-FO	6 pour MEZIANE
Alliance/SNAPATSI/SYNERGIE/SICP	6 pour KNECHT
UNSA-FASMI	2 pour KNECHT
CFDT-interco	1 pour KNECHT

Georges KNECHT du SNIPAT élu avec les voix UATS-FASMI-UNSA, Alliance-SNAPATSI et CFDT

**OÙ EST L'INDÉPENDANCE DU SNIPAT**



## A- APPROBATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ORGANISATIONS	VOTES
FSMI-FO	6 pour
Alliance/SNAPATSI/SYNERGIE/SICP	6 pour
UNSA-FASMI	2 pour
CFDT-interco	1 pour

## B- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL DES 25 SEPTEMBRE 2018

### PV DU 25-09-2018

ORGANISATIONS	VOTES
FSMI-FO	6 pour
Alliance/SNAPATSI/SYNERGIE/SICP	6 pour
UNSA-FASMI	2 pour
CFDT-interco	1 pour

## C- PROJETS DE TEXTES SOUMIS À L'AVIS DU COMITÉ TECHNIQUE

### Textes d'organisation

1. Projet d'arrêté relatif à l'élection du représentant du personnel de l'établissement siégeant au conseil d'administration de l'Agence du numérique de la sécurité civile

ORGANISATIONS	VOTES
FSMI-FO	6 pour
Alliance/SNAPATSI/SYNERGIE/SICP	6 pour
UNSA-FASMI	2 pour
CFDT-interco	1 pour

*Christine MAROT (FSMI-FO) intervient afin que la parité Femme- Homme soit respectée et demande la raison pour laquelle le vote s'effectue par correspondance*

## 2. Projet de plan de formation 2019 du ministère de l'intérieur

ORGANISATIONS	VOTES
FSMI-FO	6 pour
Alliance/SNAPATSI/SYNERGIE/SICP	6 pour
UNSA-FASMI	2 pour
CFDT-interco	1 pour

*Fabrice SOULET (FSMI-FO) intervient afin que les PATS Police puissent suivre une formation initiale spécifique.*

*Il demande aussi une formation en management obligatoire pour les nouveaux promus en catégorie B et A. Il dénonce les délais trop importants pour les remboursements de frais de stage et leurs montants pas assez élevés, arguant du fait que certains agents refusent ces formations car cela leur coûte de l'argent. Monsieur BOURRON, DRH du Secrétariat Général, précise qu'un texte sur les revalorisations des frais de nuitées en formation est en cours de signature.*

*Christine MAROT (FSMI-FO) rappelle qu'enfin l'administration envisage :*

- Une formation pour les catégories C (déontologie ...)*
- Une formation au management pour les cadres*
- Une formation pour les agents des services étrangers*

*Elle s'interroge concernant la formation des DRH sur le recrutement des contractuels compte tenu du contexte actuel.*

*Elle demande que sur la filière sociale, la formation soit plus importante et en conformité avec la réunion du 13 février.*

*Elle demande des explications sur les refus au CPF ainsi que sur la VAE.*

*Romuald DELIENCOURT (FSMI-FO) intervient en exposant que les formations étant à 90% au niveau de la région obligent nos collègues à prendre davantage les transports et ainsi perdre leur temps en trajet.*

*Il demande de développer les formations inter régionales afin que les collègues des départements limitrophes à une région puissent participer à une formation au plus près.*

*Le e-learning se développe et propose davantage de choix en formation. La plate-forme FOR MI a été conçue dans la mise en œuvre de PPNG. Cependant l'après PPNG ne permet plus aux collègues de bénéficier de créneau de temps pour suivre ces modules. Nous demandons qu'un cadre soit posé par note de service auprès de l'encadrement pour définir le temps dévolu la formation pendant la vacation. FO rappelle que les formations même par internet doivent être suivies sur le lieu et pendant le temps de travail.*

*M. BOURRON (DRH Secrétariat Général) a reconnu que pour les formations inter régionale cela peut se faire au cas par cas mais que la manœuvre est compliquée, les crédits étant régionaux.*

*Sur le 2<sup>ème</sup> point, il indique qu'un cadrage est utile pour indiquer les nouvelles règles.*

## D- INFORMATION

### 1. Point de situation sur la mise en place de la DNUM et du SMA

*Assan MEZIANE (FO Centrale) intervient sur ces deux sujets pour indiquer qu'il y a une forte inquiétude de nos collègues de l'administration centrale (DSIC, STSI2, ANTS/ANTAI, DGPN, PP pour la DNUM et DEPAFI, SAELSI, DSR, DGSCGC pour le SMA) quant à la mise en place de ces deux nouvelles structures.*

*Il interroge alors M. Vincent NIEBEL, directeur de la DSIC présent pour présenter la DNUM, et M. Jean BOUVEROT, préfigurateur du SMA, sur les sujets suivants :*

- La localisation de ces 2 directions en administration centrale,*
- La rédaction d'une fiche d'impacts (effectifs et budget),*
- Le nombre de suppressions de postes programmées dans le cadre de ces mutualisations de services,*
- Le périmètre d'action et l'organigramme de ces 2 directions,*
- Le devenir des directions intégrées ou non en totalité dans ces 2 directions,*
- Les conséquences de la création du SMA sur les SGAMI et les ESOL,*
- L'intégration éventuelle du système d'information AEF (Administration des étrangers en France) Ex-AGDREF à la DNUM.*

*Sur toutes ces questions, M. Christophe MIRMAND, Secrétaire Général du Ministère, nous a indiqué que la mise en place de ces 2 directions s'intégrait dans le programme de réforme de l'Etat intitulé CAP2022 et dans la feuille de route adressée au ministre de l'intérieur par le Premier ministre.*

*Ces 2 projets sont présentés au CTM pour information car tous les arbitrages internes quant à la délimitation des compétences de la DNUM et du SMA ne sont pas encore arrêtés.*

*Un groupe de travail associant les organisations syndicales représentatives est d'ores et déjà programmé pour le 19 mars 2019.*

*Le SG confirme que la date de mise en action du SMA est fixée au 1er septembre 2019 et celle de la DNUM pour le 1er janvier 2020.*

*Bien entendu, une fiche d'impacts sera rédigée pour ces 2 nouvelles structures lors de la présentation à un futur CTM des arrêtés d'organisation.*

*S'agissant de la localisation, il est envisagé à ce stade de maintenir les choses en l'état compte tenu du manque de place nécessaire pour réunir l'ensemble des services sur le site Lumière pour la DNUM et sur Garance pour le SMA.*

*Par ailleurs, il n'est pas prévu de modification en profondeur du STSI2 et de l'ANTS, seule la gouvernance sera assurée par la DNUM.*

*La création du SMA impactera la gouvernance des SGAMI et des plateformes « achats » des SGAR mais sera sans incidence sur les ESOL.*

*Dès que la délimitation des compétences de ces 2 nouvelles directions sera arrêtée, une information complète sera donnée aux agents afin qu'ils puissent se déterminer en toute transparence. La DRH leur communiquera également les mesures d'accompagnement qu'elle entend mettre en place pour soutenir ces réformes.*

## 2. Point sur la dématérialisation des bulletins de paie

*Christine MAROT demande qu'une communication soit faite pour les agents*

## 3. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 29 novembre 2018 fixant la liste et la localisation des emplois à forte responsabilité bénéficiant de la nouvelle bonification indiciaire et des emplois de conseiller d'administration au sein des services du ministère de l'intérieur

*Christine MAROT (FSMI-FO) :*

- *Demande que ce point soit soumis au vote*
- *Dénonce l'absence de dialogue social sur le sujet au sein des préfectures, ainsi que les nominations sur place*
- *Souhaite obtenir une cartographie de l'ensemble des postes de CAIOM sur les différents périmètres (accord du DRH)*
- *Demande la mise en place d'une réunion CAIOM GRAF*

## 4. Évolution des modalités de recrutement des ingénieurs des systèmes d'information et de communication

*La FSMI-FO espère que ces nouvelles modalités porteront leur fruit et pourront permettre le recrutement de jeunes sortants d'écoles d'ingénieurs et notamment sur le concours flash dès 2019.*

*La voie du 4ème concours ou examen pro ouvert aux agents de catégorie B peut offrir des perspectives à nos collègues.*

## E- QUESTIONS DIVERSES

*Christine MAROT (FSMI-FO) demande des renseignements sur le déménagement du SNEAS à Nanterre.*

*Réponse : le service reste sur Nanterre.*

*Elle demande, aussi, la raison pour laquelle la journée prévention suicide n'était pas à destination de l'ensemble des personnels.*

*Fabrice SOULET (FSMI-FO) demande que la procédure de revalorisation de l'IFSE soit allégée par un fonctionnement sous la responsabilité directe des SGAMI comme cela se fait déjà dans celui d'OUEST.*

**Conformément à nos demandes, il est annoncé qu'une prime « Gilets Jaunes » de 200 euros sera versée à 2306 PATS dont 465 PTS. Les arrêtés sont à la signature.**

**Fin du CTM à 18h20**